

GAP**TIME**



Indexations à partir du 1^{er} février 2022



GAPTIME SQL

Indexation ponctuelle :

Une indexation des salaires de 2 % est prévue au 1^{er} février 2022.

Attention, il ne faut pas confondre l'augmentation de 2 % (ponctuelle) et l'indexation des salaires (périodiques) due aux anciennetés.

AVANT de lancer l'indexation, vous devez vous assurer que plus personne ne se trouve dans le programme (sauf vous).

Avant de faire quoi que ce soit : FAITES UN BACKUP
 UTILITAIRES > SAUVEGARDER (cochez ce que vous désirez sauvegarder)
 Cliquez sur Exécuter (l'éclair)

1. UTILITAIRES > INDEXATION VALEUR

Choisissez le type d'indexation : « Ponctuelle » et complétez comme indiqué :

The screenshot shows the 'Indexation' window with the following settings:

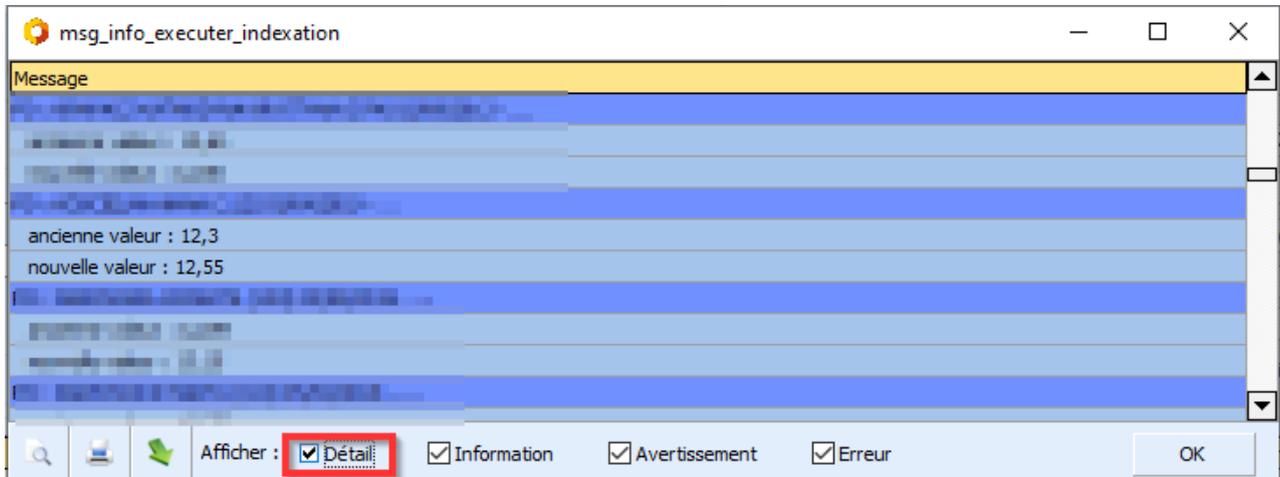
- Type d'indexation:** Périodiques, **Ponctuelle**
- Option:** Utiliser le filtre par défaut des générations automatiques
- Valeur:** Personnel : Remuneration
- Indexation:**
 - Pourcentage**
 - Montant fixe
 - Salaire fixe
 - Positif**
 - Négatif
- Commission paritaire:** 322.01
- Valeur:** 2
- Décimale:** 2
- Date pivot:** 01/02/2022
- Pour les valeurs < à :** []
- Pour les anciennetés :** [] an(s) à [] an(s)
- Date pivot à +/- :** []

At the bottom, there is a table with columns: Date, Heure, Fait par, Signe, Commission paritaire, Valeur, Décimal, Date pivot, Valeurs < à, Débuté y a (an(s)), à (an(s)), +/- (jour(s)), Valeur personnel, Valeur client.

Cliquez sur Exécuter.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Vous pouvez afficher les détails en cochant la case "Afficher Détail" et ainsi vérifier si vos nouvelles données sont correctes.

Si celles-ci ne sont pas correctes parce que vous vous êtes trompés, il faudra alors restaurer le back up que vous avez réalisé avant d'entamer le processus.



Cliquez ensuite sur OK.

Indexation périodique :

Voici les nouvelles valeurs à encoder.

Ancienneté	Salaire minimum	Salaire minimum indexé
Moins d'1 an	€ 11,58	€ 11,81
Au moins 1 an	€ 12,02	€ 12,26
Au moins 2 ans	€ 12,17	€ 12,41
Au moins 3 ans	€ 12,30	€ 12,55

C'est dans cette partie du programme (fichier – indexation de valeur) que vous encodez les canevas d'indexation de salaire périodique.

Ces valeurs deviennent les nouvelles valeurs de référence en fonction de l'ancienneté.

Liste des indexations de salaire		
Valeur	Code	Libellé
Personnel	0-1 AN	De 0 à 1 an d'ancienneté
Personnel	1-2 ANS	De 1 à 2 ans d'ancienneté
Personnel	2-3 ANS	De 2 à 3 ans d'ancienneté
Personnel	3 ANS +	Plus de 3 ans d'ancienneté

Vous pouvez ouvrir et modifier un index existant en double cliquant dessus.

Dans la nouvelle fenêtre zone « Indexation », modifiez les zones « Valeur » et « Pour les valeurs < à » avec le nouveau salaire horaire.

Vous pouvez également cliquer sur le “+” en bas à gauche pour ajouter un index si vous n’en avez pas encore.

Complétez les champs demandés :

- Code (FR)
- Personnel : choisissez « Rémunération »
- Choisissez « salaire fixe »
- Choisissez « positif »
- Choisissez la CP (322.01)
- Décimale : toujours indiquer « 2 »
- Pour les salaires < à : nouveau salaire horaire

- Pour les anciennetés : indiquez la période pour laquelle ce salaire horaire sera applicable
- Date pivot : indiquez 15 jours
- Cliquez sur Sauver, puis sur Quitter

Le nouvel index est créé, ce sont ces valeurs qui seront les références pour vos indexations périodiques.

2. UTILITAIRE > INDEXATION DE VALEUR

Outre les 2% d'indexation (indexation ponctuelle) il ne faut pas oublier de faire tourner l'indexation périodique **comme chaque mois**.

Cette indexation se fait en fonction de la date d'ancienneté barémique renseignée dans la période d'occupation.

Pour prendre un exemple concret : il peut arriver qu'un membre du personnel fête son anniversaire professionnel au 1/02/2022 et de ce fait passe de 11.58€ (ancienne valeur < 1an) à 12.26€ (nouvelle valeur entre 1 et 2 ans).

Il faut faire cela pour chacune des tranches salariales.

Une fois l'opération terminée vous pouvez visualiser les détails.

The screenshot shows the 'Indexation' application window. The 'Type d'indexation' is set to 'Périodiques'. The 'Option' section is checked for 'Utiliser le filtre par défaut des générations automatiques'. The 'Indexation' section has 'Indexation personnel' set to '>3ANS' and 'Date pivot' set to '01/02/2022'. Below the configuration is a table with columns: Date, Heure, Fait par, Signe, Commission paritaire, Valeur, Décimal, Date pivot, Valeurs < à, Débuté y a (an(s)), à (an(s)), +/- (jour(s)), Valeur personnel, Valeur client, and Raison salaire. A message box titled 'msg_info_executer_indexation' is open over the table, showing a list of messages with details like 'ancienne valeur : 12,3' and 'nouvelle valeur : 12,55'. The 'Afficher' section at the bottom has 'Détail' checked.

Date	Heure	Fait par	Signe	Commission paritaire	Valeur	Décimal	Date pivot	Valeurs < à	Débuté y a (an(s))	à (an(s))	+/- (jour(s))	Valeur personnel	Valeur client	Raison salaire
31/01/2022	12:13	Root	+	322.01		2	2 01/02/2022							
31/01/2022	12:19	Root	+	322.01	11,81		2 01/02/2022	11,81	0	1		15 Remuneration		
31/01/2022	12:19	Root										15 Remuneration		
31/01/2022	12:20	Root										15 Remuneration		
31/01/2022	12:20	Root										15 Remuneration		

Indemnité de temps de déplacement, frais de déplacement en transport privés ou en transports en commun et frais de déplacement en vélo - CP 322.01

L'indexation au niveau des frais de transport est prévue au 1^{er} février 2022 pour :

- l'indemnité de temps de déplacement (min. 0.64€ au lieu de min. 0.63€)
- les frais de transports avec un véhicule privé ou en transports en commun (+2%)

Ces modifications doivent se faire dans GapTime SQL.

Mais AVANT de lancer l'indexation dans les frais de transport, vous devez : vous assurer que plus personne ne se trouve dans le programme (sauf vous).

Avant de faire quoi que ce soit : FAITES UN BACKUP
 UTILITAIRES > SAUVEGARDER (cochez ce que vous désirez sauvegarder)
 Cliquez sur Exécuter (l'éclair)

Allez dans le menu FICHIERS > BAREME > LISTE DES BAREMES

Liste des barèmes	
Code	Libellé
Bareme_Gaptime	
Bareme_Gaptime_05	

Ouvrez le/les barème(s) à modifier en double cliquant dessus.

Utilisez la double feuille pour dupliquer le barème existant.

Remplacer la mention 'Barème actuel' et mettez une date de fin au précédent (31/01/2022 dans notre cas).

Période			Valorisation spécifique / Qualification								
Date de fin	Coef. index	Nb décimale	DISTANCE	NDEMITE TPS BB			PBVOIT	PBTEC	7	8	9
Barème actuel	1	2	1	0,63			1,224	1,224			
30/04/2020	1	2	2	0,63			1,3872	1,3872			
30/09/2021	1	2	3	0,63			1,5606	1,5606			
31/01/2022	1	2	4	0,63			1,732	1,732			
	1	2	5	0,63			1,8972	1,8972			
	1	2	6	0,63			2,0298	2,0298			
	1	2	7	0,7			2,142	2,142			
	1	2	8	0,8			2,2746	2,2746			
	1	2	9	0,9			2,3868	2,3868			
	1	2	10	1			2,5194	2,5194			
	1	2	11	1,1			2,6316	2,6316			
	1	2	12	1,2			2,7642	2,7642			
	1	2	13	1,3			2,8764	2,8764			
	1	2	14	1,4			2,9988	2,9988			
	1	2	15	1,5			3,1212	3,1212			
	1	2	16	1,6			3,2436	3,2436			
	1	2	17	1,7			3,366	3,366			

Dans l'onglet « Période – Valeur », placez-vous sur le barème et cliquez sur la flèche verte pour reprendre votre barème sous format Excel.

Vous arrivez alors dans cet écran ci-dessous. Cliquez alors sur l'icône Xls.

48	6	43	4,3	6,45	9,89	7,33	6,09	6,09
49	6	44	4,4	6,6	10,12	7,33	6,09	6,09
50	6	45	4,5	6,75	10,35	7,33	6,09	6,09
51	6	46	4,6	6,9	10,58	7,73	6,4	6,4
52	6	47	4,7	7,05	10,81	7,73	6,4	6,4

Enregistrez votre fichier où vous le souhaitez et modifiez les colonnes dont les valeurs ont changé :

- Indemnité de temps de déplacement : 0.64€ au lieu de 0.63€ pour les 5 premières valeurs. Et 0.11€/km pour toutes les distances > 6km (au lieu de 0.10€/km auparavant).
- Les frais de transports avec un véhicule privé ou en transports en commun (+2%).

Une fois les modifications effectuées, sauvegardez votre fichier.

Vous êtes maintenant prêts à le réimporter dans le programme. Placez-vous sur la ligne « barème actuel » et cliquez sur la flèche verte d'import.

Date de fin	Coef. index	Nb décimale
Barème actuel	1	2
30/04/2020	1	2
30/09/2021	1	2
31/01/2022	1	2

GAPADOM

Indexation ponctuelle :

Avant de faire quoi que ce soit : FAITES UN BACKUP
Menu utilitaires / Sauvegarde-restauration (cocher le dossier à sauver et faire l'éclair pour exécuter)

Assurez-vous également que plus personne ne se trouve dans le programme (sauf vous).

Vous pouvez maintenant aller indexer vos salaires via le menu UTILITAIRES – INDEXATION DES SALAIRES

Option d'indexation

Pourcentage
 Montant fixe
 Salaire fixe

Commission paritaire : 322.01
Valeur : 2 Décimale : 2
Date pivot : 01/02/2022
Pour les salaires < à :

Pour les anciennetés < à 1 an
 Pour les anciennetés >= à 1 an et < à 2 ans
 Pour les anciennetés >= à 2 ans et < à 3 ans
 Pour les anciennetés >= à 3 ans

A la date pivot +/- 0 jour(s)

Pour toutes les anciennetés

Historique des indexations

D. Indexation	D. Pivot	Type	Signe	Valeur	Commission	Type Anc.	Nb Jour
		Pourcentage	+	2	322.01		

Faites bien attention de ne mettre que **2 décimales**.

!! Si vous avez encodé du personnel en indiquant le nouveau barème avant de faire l'indexation de 2%, celle-ci va se faire quand même pour ces personnes !!

La façon d'éviter l'indexation pour ces personnes est de le faire ancienneté par ancienneté en complétant à chaque fois la zone « **pour les salaires inférieurs à** ».

Exemple 1 : 11.81 € pour les anciennetés < à 1 an, etc. palier d'ancienneté par palier d'ancienneté.

Option d'indexation

Pourcentage
 Montant fixe
 Salaire fixe

Commission paritaire : 322.01
 Valeur : 2 * Décimale : 2 *
 Date pivot : 01/02/2022
 Pour les salaires < à : 11.81

Pour les anciennetés < à 1 an
 Pour les anciennetés >= à 1 an et < à 2 ans
 Pour les anciennetés >= à 2 ans et < à 3 ans
 Pour les anciennetés >= à 3 ans
 Pour toutes les anciennetés

A la date pivot +/- 0 jour(s)

Historique des indexations

D. Indexation	D. Pivot	Type	Signe	Valeur	Commission	Type Anc.	Nb Jour
13/13/2021	01/01/2021	Pourcentage	+	2	322.01	Pour les anciennetés < à 1 an	0

Indexation périodique (sur base des nouveaux barèmes)

Cette indexation doit se faire mensuellement avant chaque paie (lien avec GapTime).
 Cela permet d'indexer les salaires des travailleurs qui fêtent leur anniversaire professionnel.

Mais AVANT de lancer l'indexation, vous devez :

- **vous assurer que plus personne ne se trouve dans le programme (sauf vous).**
- **Faire un backup par le menu utilitaires / Sauvegarde-restauration** (cocher le dossier à sauver et faire l'éclair pour exécuter)

Vous pouvez maintenant aller indexer vos salaires via le menu UTILITAIRES – INDEXATION DES SALAIRES

Option d'indexation

Pourcentage
 Montant fixe
 Salaire fixe

Commission paritaire : 322.01
 Valeur : 11.81 * Décimale : 2 *
 Date pivot : 01/02/2022
 Pour les salaires < à : 11.81

Pour les anciennetés < à 1 an
 Pour les anciennetés >= à 1 an et < à 2 ans
 Pour les anciennetés >= à 2 ans et < à 3 ans
 Pour les anciennetés >= à 3 ans
 Pour toutes les anciennetés

A la date pivot +/- 15 jour(s)

Faites bien attention de ne mettre que **2 décimales**.

Vous ferez cette opération 4 fois avec les bons montants correspondants aux années.

Indemnité du temps de déplacement entre clients change et augmentation des frais de transport

Ces modifications doivent se faire dans le GapTime.

Avant de faire quoi que ce soit : FAITES UN BACKUP
Menu utilitaires / Sauvegarde-restauration (cocher le dossier à sauver et faire l'éclair pour exécuter)

Ensuite, vous pouvez faire vos modifications.

Allez dans le menu Fichiers / Divers / indemnités kilométriques

Prenez note de des colonnes qui doivent être modifiées.

- Indemnité de temps de déplacement : 0.64€ au lieu de 0.63€ pour les 5 premières valeurs. Et 0.11€/km pour toutes les distances > 6km (au lieu de 0.10€/km auparavant).
- Les frais de transports avec un véhicule privé ou en transports en commun (+2%).

Distance	1. Temps	2. kms BF	3. kms BE	4. kms BE	5. PB voi	Barème 6	Barème 7	Barème 8	Barème 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Faites un export Excel du tableau à l'aide de la flèche rouge.



Enregistrez le fichier et faites les modifications dans Excel.

Allez dans l'onglet <Importation> pour aller importer les montants de l'indemnisation se trouvant dans votre fichier Excel.

Barèmes kilométriques

Encodage **Importation**

Importer d'une autre table des barèmes

Table : C:\GapTime\Template\Hw\PrixKm.db

Barème 1 Barème 6
 Barème 2 Barème 7
 Barème 3 Barème 8
 Barème 4 Barème 9
 Barème 5

Importer d'un fichier Excel

Fichier : C:\Users\m.roulet\Desktop\KM.xls

Distance : Barème 5
 Barème 1 Barème 6
 Barème 2 Barème 7
 Barème 3 Barème 8
 Barème 4 Barème 9

Remettre à 0 les lignes qui ne sont pas dans la table à importer et qui sont déjà présentes dans gaptime

Aperçu

1	0,64
2	0,64
3	0,64
4	0,64
5	0,64
6	0,66
7	0,77
8	0,88
9	0,99
10	1,1
11	1,21
12	1,32
13	1,43
14	1,54
15	1,65
16	1,76
17	1,87
18	1,98

Quand vos références aux colonnes sont correctes, cliquez sur IMPORTER.

Si vous le souhaitez, Gap peut se charger d'effectuer l'indexation. Merci de prendre rendez-vous par mail à l'adresse newgap@gapi.be.

Ce type d'intervention est facturé, à raison de 104€/H HTVA (par ¼ d'H entamé, min ½ h).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

L'équipe Gap Informatique